

Appel à candidatures "Chercheurs invités" 2019

Le projet ERC Advanced Grant MAP (Mapping Ancient Polytheisms. Cult Epithets as an Interface between Religious Systems and Human Agency ; 741182) travaille sur les systèmes de dénomination du divin dans les mondes grec et sémitique de l'ouest, de 1000 av. à 400 ap. n.è. et les envisage comme des témoignages de la manière dont les puissances divines sont construites, agencées et mobilisées dans le rituel en particulier. L'analyse porte à la fois sur les aspects structurels des systèmes religieux et sur leur appropriation contextuelle par des acteurs sociaux. Considérées comme les éléments d'un langage complexe, les chaînes onomastiques se rapportant aux dieux donnent ainsi accès à une cartographie du divin, à ses modes de représentation et aux stratégies de communication entre hommes et dieux.

Présentation et objectifs

Pour les quatre années à venir, le projet ERC Advanced Grant MAP 741182 dispose d'un support budgétaire destiné à inviter des chercheurs dans ses locaux. Les séjours pourront être de 2 à 4 mois par chercheur, en dehors des mois de juillet et août (en raison de la fermeture de l'université une grande partie de l'été). Les chercheurs invités travailleront au sein de l'équipe, échangeront avec elle et participeront à l'enrichissement de la base de données. Les chercheurs invités seront également sollicités pour les activités scientifiques de MAP (séminaire, journées d'étude, colloques...).

Le statut de chercheur invité et cet appel à candidature s'adressent à toute personne, française ou étrangère, dont les compétences et le projet sont jugés intéressants pour le projet MAP.

Candidatures

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

1. Formulaire de candidature dûment signé, qui sera validé par Corinne Bonnet et fera l'objet d'un classement.
2. CV avec liste de publications.
3. Projet scientifique sur lequel travaille le candidat montrant l'articulation de celui-ci avec les recherches de l'équipe MAP.
4. Dates prévisionnelles du séjour.

Une version électronique du dossier doit être transmise à : elodie.guillon@univ-tlse2.fr

[Tapez ici]

Calendrier

Date limite de soumission des candidatures : 20 octobre 2018.

Sélection

La sélection des dossiers présentés s'effectue selon les critères suivants :

- Dossier complet (formulaire de candidature + CV).
- Qualité scientifique du dossier et qualité du projet de visite.
- La priorité sera donnée aux personnes dont les compétences sont complémentaires pra rapport à celles déjà présentes dans l'équipe.

Les résultats seront rendus le **31 octobre 2018**.

Conditions de défraiement

Pour les chercheurs invités déjà affectés à un établissement de recherche : ils sont défrayés sur la base d'un montant forfaitaire maximal de 2000 € mensuels sur la base de justificatifs pour leurs frais de logement et de repas. S'y ajoute un autre montant forfaitaire maximal de leurs frais de voyage entre leur résidence et Toulouse (pour le voyage d'aller et de retour) :

- de 400 € pour un voyage depuis un pays européen (sur la base de justificatifs) ;
- de 800 € pour un voyage depuis un pays hors Europe (sur la base de justificatifs).

En aucun cas, l'allocation forfaitaire ne pourra couvrir une prolongation du séjour pour des convenances personnelles.

Pour les chercheurs sans affectation dans un établissement de recherche : dès validation de leur candidature, ils recevront une liste de documents à fournir, afin de préparer un contrat à durée déterminée (CDD) de la durée de leur séjour à Toulouse, qu'ils signeront à leur arrivée (environ 1800 € net mensuels).

L'université de Toulouse Jean Jaurès possède des partenariats permettant de louer des chambres d'hôtes ou des studios. Les chercheurs invités peuvent en faire la demande et l'équipe MAP fera la réservation, dans la limite des places disponibles.

Modalités administratives pour l'accueil du chercheur invité

1. Chaque chercheur invité retenu reçoit notification d'une lettre formelle du Principal Investigator (PI), Corinne Bonnet, stipulant les dates, les montants forfaitaires et conditions d'accueil.
2. Lorsque que le chercheur invité a fixé les dates définitives de son séjour à l'université, il est tenu de transmettre les documents nécessaires à la prise en charge de son séjour, dès que possible, selon une liste qui lui est fournie avec la lettre formelle du PI. Dès

[Tapez ici]

l'arrivée du chercheur invité à l'UT2J, l'équipe MAP est en charge de prévenir les instances compétentes pour la signature des différents documents nécessaires à la prise en charge.

3. Les chercheurs invités sont tenus de transmettre les pièces justifiant de leur couverture médicale et de leur assurance responsabilité civile pendant leur séjour.
4. Le chercheur invité doit remettre une photographie et une courte biographie pour le site internet de l'équipe.
5. Les chercheurs invités remettront une page de rapport à Corinne Bonnet à l'issue de leur séjour.

Contact

Pour toute question, vous pouvez contacter : elodie.guillon@univ-tlse2.fr